

VILLE DE COGOLIN

SEVICE ANIMATION-JEUNESSE

ENFANCE et AFFAIRES SCOLAIRES

2 avenue des Mûriers

83310 Cogolin

[guichetunique@cogolin.fr](mailto:guichetunique@cogolin.fr)

04.94.54.78.35

PARTICIPATION COMMUNALE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

POUR LES ENFANTS DU PRIMAIRE DU GROUPE SCOLAIRE LE RIALET

Afin de maintenir l’effort financier consenti aux familles des enfants scolarisés dans l’école primaire Le Rialet, et prenant le bus pour se rendre ou quitter l’école, la commune rembourse les familles à hauteur de :

* 15.00 € par enfant pour des frais d’inscription de 90.00€ réglés par la famille
* 25.00 € par enfant pour des frais d’inscription de 45.00€ réglés par la famille

Pour être remboursé partiellement du paiement du titre de transport, souscrit auprès du réseau de transport régional ZOU, il est nécessaire que les familles remplissent, pour **chaque enfant inscrit**, les documents joints :

**- Formulaire de demande de remboursement**

**- Attestation sur l'honneur, accompagné du RIB correspondant au compte débité et de l’attestation de paiement du titre de transport de la Région Sud**

*Il est très important qu'un dossier complet soit réalisé pour chaque enfant inscrit.*

Les dossiers sont à ramener au Guichet Unique, 2 avenue des Mûriers ou par courriel [guichetunique@cogolin.fr](mailto:guichetunique@cogolin.fr) avant le vendredi 04 octobre.

Un virement sera effectué sur les comptes bancaires des familles, par Le Trésor Public.

Pour toute demande complémentaire de renseignement merci de contacter le Guichet Unique par téléphone au 04.94.54.78.35 ou par courriel [guichetunique@cogolin.fr](mailto:guichetunique@cogolin.fr) .

Pour Le Maire,

Marc Etienne Lansade.

Christiane LARDAT,

Elue déléguée à l’enfance.